



**HAL**  
open science

## Mixité, parité, genre : quels enjeux pour l'animation ?

Yves Raibaud, Jean-Claude Gillet

► **To cite this version:**

Yves Raibaud, Jean-Claude Gillet. Mixité, parité, genre : quels enjeux pour l'animation ?. Mixité, parité et genre : quels enjeux pour l'animation ?, Jan 2006, France. pp.265-270. halshs-00333169

**HAL Id: halshs-00333169**

**<https://shs.hal.science/halshs-00333169>**

Submitted on 9 Feb 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Mixité, parité, genre : quels enjeux pour l'animation ?

Colloque ISIAT, 30 et 31 janvier 2006

*Yves Raibaud, maître de conférences, IUT Michel de Montaigne.*

Les écrits sur les enfants et les jeunes bénéficient généralement d'une rédaction faite au masculin-neutre privilégiant soit les déterminants socioculturels et les rapports de classes, soit l'individu « asexué » dans ses rapports stratégiques avec son environnement. La dénonciation des inégalités entre hommes et femmes et/ou de la domination masculine - partant du postulat que le genre est construit, voire qu'il n'est que construction - est à l'origine d'un courant fructueux de la recherche. Les applications en sociologie tendent à objectiver celles-ci sur des terrains délimités : le travail (Guilbert, Kergoat, Laufer, Maruani), l'école (Baudelot et Establet, Duru-Bellat, Marry, Mosconi) la politique (Badinter, Mossuz-Lavau, Perrot), la famille et l'espace domestique (Delphy, Fraysse, Kaufmann, de Singly). Il apparaît dans ces références bibliographiques que le sujet des loisirs des enfants et des jeunes a été peu traité sous l'angle du genre. Les études sur les jeunes évoquent l'importance de leurs loisirs, parfois pour y chercher les clés de compréhension d'un monde dont on a parfois du mal à cerner les contours (Mayol, Galland, Douart, Yonnet). Même si elles indiquent la variable des sexes dans la présentation des résultats statistiques, les chiffres sont présentés le plus souvent comme étant le reflet de l'évolution des modes de vie, démontrant les inégalités sociales et territoriales et justifiant à terme une intervention publique en terme d'équipements structurants, de législation ou d'encadrement humain. Ils permettent rarement de dépasser le constat de la différence des pratiques en terme de genre et tendent implicitement à montrer que celles-ci correspondent au libre choix des individus, voire au caractère naturel des goûts prêtés aux jeunes filles et aux jeunes garçons.

La thématique des rapports sociaux de sexe est cependant largement présente dans l'histoire de l'éducation populaire et dans celle de l'animation, bien qu'elles aient été l'une et l'autre marquées par des changements importants liés notamment à la professionnalisation des acteurs et à l'extension et la structuration de leurs champs d'intervention (Augustin, Gillet, 2000). La mixité (mouvements de jeunesse et d'éducation populaire), la parité (mouvements syndicaux et politiques), les combats pour la légalisation de l'avortement et de la contraception (mouvements féministes, planning familial) ont marqué l'histoire des animateurs-trices et font partie de leurs valeurs et ressources éthiques. L'Institut Supérieur des Animateurs-Territoriaux (ISIAT), en organisant à Bordeaux les 30 et 31 janvier 2006 le colloque « Mixité, parité, genre : quels enjeux pour l'animation » avec le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire renouait avec cette problématique.

Le constat que le champ professionnel de l'animation dans son ensemble et les espaces de formation qu'il a générés depuis quarante ans sont éloignés de ces questions est un euphémisme. La plupart des communications relèvent au mieux la neutralité des dispositifs face aux inégalités de genre. Ils constatent plus souvent qu'ils participent à la re-création de standards et de stéréotypes sexués et à la perpétuation de rapports sociaux de sexe dont la caractéristique semble être pour le moins l'inégalité. Cependant le succès de ces journées riches en participations et en débats montre que le thème abordé est bien au cœur des préoccupations des animateurs-trices quel que soit le milieu où ils évoluent et que beaucoup d'entre eux-elles sont en attente d'outils et de formations qui leurs permettent de transformer leurs pratiques. Après l'exposé initial de Jean-Claude Gillet replaçant le thème du colloque au cœur des enjeux historiques, sociaux et politiques, la première journée a porté sur la mixité et la parité dans la construction de la culture professionnelle des animateurs-trices. La deuxième

interrogeait la position des animateurs-trices face aux mutations de la société contemporaines dans les domaines de la famille, de la construction de l'individu et de sa sexualité. Mixité, parité, genre : ces trois thématiques proches mises en perspectives sur un objet commun (l'animation professionnelle, l'éducation populaire) ont permis de croiser les regards et les approches. Les paragraphes qui suivent tentent d'en rendre compte.

### Mixité et parité dans le temps scolaire et périscolaire

La mixité, c'est d'abord la présence commune des garçons et des filles à l'école. La non mixité avait prévalu en 1881 après un débat qui opposait les militants de la coéducation (libertaires) et les partisans de la séparation (moralistes), les plus nombreux. La loi de 1881 clôt le sujet. « *L'école Ferry marque une étape : non mixte, elle est égalitaire dans ses programmes et (presque) dans ses maîtres, les institutrices faisant figure de premières intellectuelles* » (M. Perrot, in Sciences Humaines hors série déc.2005 p.13). Le débat se prolonge un peu à travers les mouvements de jeunesse. Mais à part quelques expériences dans l'entre deux guerres dans des mouvements laïques et chrétiens (les auberges de jeunesse) ou proches du parti communiste (les faucons rouges) il faudra attendre 1944 et la fondation des Francas pour qu'il soit un peu relancé (F.Têtard). Si la mixité se généralise entre 1957 et 1975, c'est pour des raisons de massification du système scolaire (réforme Haby, collège unique) et parce que les résistances s'amenuisent après des années d'évolution marquées par le vote des femmes, leur entrée massive sur le marché du travail, les lois libéralisant le divorce, l'avortement et la contraception. Elle s'impose aussi par des effets superstructurels liés au déclin du monde rural puis à celui de la classe ouvrière et à la croissance des classes moyennes. Quelques décennies plus tard, l'arrivée de nouvelles populations immigrées issues de pays francophones qui s'agrègent aux migrants des générations précédentes « ethnicise » les classes populaires sur des territoires périurbains fragilisés et relance de façon spectaculaire le débat sur la mixité avec « l'affaire du voile » dans un double contexte de domination : lutte des classes, domination masculine (Guénif-Souilamas et Macé, 2004). Plus généralement le constat que « *la mixité (...) ne supprime pas tous les pièges de l'intolérance, des discriminations, des inégalités* » (M.Fize, 2003, p.8) est un point de vue partagé dans tous les pays européens.

Même si le contexte légal a imposé la mixité à l'école, celle-ci est plus ou moins effective dans les temps de vie des enfants et des jeunes d'âge scolaire. A l'échelle d'une journée, la mixité est totale à l'école mais relative dans les temps de récréation, de repas, dans les activités décloisonnées, dans l'accueil périscolaire, le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et dans l'offre de loisirs organisés. Dans ces temps de vie on considère qu'il n'y a pas d'obligation pour les garçons et les filles d'être ensemble et ils semblent généralement préférer la compagnie de leurs pairs. La mixité n'est pas non plus effective à l'échelle d'une année pendant le temps des vacances quand elles sont encadrées ou organisées, étant entendu que la mixité est aléatoire et d'une autre nature dans le cadre familial ou celui de la sociabilité de quartier. Enfin elle se délite à tous niveaux à l'échelle du temps long de la scolarité : dès le collège avec l'orientation précoce des élèves en échec scolaire en fin de quatrième, puis au lycée avec l'orientation professionnelle.

La ségrégation des sexes est accentuée par les différences sociales et le niveau scolaire, notamment dans les lycées techniques, mais elle touche également les lycées d'enseignement général lors de l'orientation en première scientifique, littéraire ou économique et sociale. Enfin pour ceux qui accèdent aux cycles d'études supérieures le « libre choix » des individus produit des variations de la mixité (gradients) avec des pôles masculins (IUT génie civil, mesures physiques, mécanique, facultés de sciences et techniques) et des pôles féminins (enseignement, métiers du social, de la santé, arts et lettres). Cette polarité

prépare la recomposition des rapports sociaux de sexe dans la vie professionnelle et, par ricochet, dans les stratégies de carrière différenciées entre homme et femme ménageant centralement le mode économique et social de la famille hétérosexuelle normée<sup>1</sup>.

La mixité légale assure une visibilité du principe d'égalité des chances pour les garçons et les filles. Même si elle offre aussi le cadre de nombreuses initiatives pour l'égalité des garçons et des filles<sup>2</sup> (mais également quelques tentatives pour plaider la restauration d'une école non-mixte), la mixité ne fait partie fondamentalement du programme, comme le relèvent, par exemple, les études sur les contenus des manuels scolaires (Méjias, 2005).

Si l'on aborde la mixité à l'école sous l'angle de la parité professionnelle, la norme hétérosexuelle et son corollaire, la domination masculine, se renforcent. Aux gradients de mixité évoqués ci-dessus viennent se superposer des gradients de parité pour ce qui est des enseignants de l'Éducation nationale. Ainsi la mixité totale pour les enfants de 3 à 6 ans est-elle assurée par une école « maternelle » (et non enfantine) dans lequel les enseignants de sexe masculin sont à présent presque totalement absents<sup>3</sup> comme ils le sont également des dispositifs d'accueil de la petite enfance. La parité se rétablit progressivement au collège puis au lycée en reflétant les gradients de mixité observés plus haut : mêmes écarts entre les formations aux *care works*<sup>4</sup> et aux métiers de service avec un encadrement exclusivement féminin et les filières techniques avec un encadrement majoritairement masculin. L'école d'assistantes sociales (analysée par Marc Bessin) peut être considérée de ce point de vue comme un idéal-type. Pour résumer plus l'école est mixte, plus elle est encadrée par des femmes ; plus elle est non mixte, plus les garçons sont encadrés par des hommes. La division du travail, autre structuration des rapports sociaux de sexe n'épargne pas l'Éducation nationale : les cadres n'y sont-ils pas majoritairement des hommes, ministres, recteurs, inspecteurs d'académie, chefs d'établissements ? N'est-ce pas cette hiérarchie qui s'exprime lorsque la mixité à l'école est attaquée, notamment lors de l'affaire du voile?<sup>5</sup>

La mixité à l'épreuve de la parité offre un double visage : côté vitrine une mixité affichée comme une déclinaison du principe d'égalité dans le cadre de l'universalisme républicain par une hiérarchie masculine ; côté cour une mixité qui rationalise les moyens nécessaires à l'évolution et à la massification du système d'enseignement, portée par un personnel majoritairement féminin. L'absence de débat démocratique qui a précédé le passage à la mixité généralisée est égale à la faiblesse des moyens mis en œuvre pour qu'elle soit vécue au quotidien comme un projet éducatif.

## Mixité dans le temps libre des enfants et des jeunes

Une partie importante de l'animation professionnelle (en terme d'emplois notamment) pourrait être décrite comme un système périphérique à l'école oeuvrant dans le temps de loisirs des enfants et les jeunes (Augustin, Gillet, 2000). Le travail de recherche de Magali Bacou nous rappelle que les dispositifs périscolaires sont dans le champ de l'animation à la

<sup>1</sup> Mais il existe également de nombreuses écoles et universités autrefois masculines où les filles se sont imposées (Laufer, Marry, Maruani, 2001). Dans ce cas c'est la gestion de carrières ménageant la vie de famille et/ou les rapports mari-femme au sein de celle-ci qui peut limiter la progression des femmes (de Singly, 1996), à moins qu'elles ne se heurtent au « plafond de verre » qui protège la suprématie des hommes sur la sphère dirigeante.

<sup>2</sup> On pourrait citer toutes les initiatives prises dans le cadre de l'école maternelle sur les jeux relatifs aux identités sexuées, dans les pratiques sportives à l'école élémentaire et au collège, dans les contenus d'instruction civique, dans les cours de biologie-éducation à la santé, à propos de l'orientation scolaire etc.

<sup>3</sup> Et tendent disparaître comme le montre Marcela Iacub sous l'influence des législations protégeant les enfants contre les abus sexuels qui mettent à présent les hommes travaillant au contact de la petite enfance dans une situation de contrôle permanent (Iacub et Maniglier, 2005).

<sup>4</sup> Métiers du soin, de l'affection, de l'attitude maternante, qualités qui sont supposées être naturelles chez les femmes.

<sup>5</sup> Le problème du voile islamique qui a été analysé sous l'angle de la laïcité l'a peu été sous l'angle de la mixité. Aurait-il été aussi aigu dans une école non-mixte ? L'universel dominant neutre (l'homme blanc) qui exclut la femme voilée au nom de la laïcité humilie l'homme dominé (le garçon arabe), paralyse l'émancipation de la femme voilée par une injonction paradoxale du type « sois libre » et rappelle à la femme blanche que sa liberté est le résultat de la réforme politique et non du succès de ses luttes (Guenif-Souilamas, Macé, les féministes et le garçon arabe, 2004).

fois les secteurs les plus faiblement professionnalisés, les moins qualifiés, les plus précaires et les plus féminisés. Au plus près du temps de l'école ce sont les accueils périscolaires et les interclasses, puis les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) fonctionnant le mercredi et pendant les vacances. Un peu à l'extérieur on trouve les activités volontaires supposant un engagement des parents d'élèves et des jeunes : sport, culture, activités artistiques. Dans ce cadre moins contraignant que l'école les trois fonctions énumérées par Joffre Dumazedier pour le loisir – détente, divertissement, développement – sont censées participer à la libération de l'individu et à sa récréation. Même si l'implication des enfants et des jeunes dans le loisir n'est pas identique d'un bout à l'autre de ces dispositifs, souvent harmonisés aujourd'hui en France par les projets éducatifs locaux (PEL), le choix d'une activité « libre » y est la règle, comme le choix de ne pas en avoir.

Au centre de loisirs, on peut se demander si le temps libre ne sert pas de temps de décompensation à l'obligation de la mixité vécue à l'école. Comme dans la cour de récréation, filles et garçons se regroupent, se cooptent dans des activités communes. Les travaux d'Elisa Herman montrent que les activités proposées se font dans le sens du libre choix des enfants, mais l'énoncé même de ces choix (percussions ou danse, foot ou gym, jeux d'extérieur ou activités manuelles) oriente sûrement les enfants vers des groupes de filles et de garçons homogènes. Cette ségrégation, conséquence du « libre choix » est plus ou moins accompagnée par l'encadrement s'il n'existe pas au départ une réflexivité sur les pratiques professionnelles. La parité introuvable pour les directeurs et directrices de centres de loisirs consiste alors à trouver des hommes animateurs pour diversifier leur offre de loisirs avec des activités « masculines » capables de répondre aux demandes des garçons. Le fait de proposer des équipes d'animateurs-trices mixtes peut participer d'une instrumentalisation de la parité nécessaire pour maintenir l'ordre, voire d'une idéologie de la complémentarité reproduisant le modèle de la norme sociale hétérosexuelle.

La précarisation des métiers de l'animation mais aussi la « vocation » des filles pour le *care work* entraînent une féminisation de la profession. Les animatrices se trouvent alors face à des difficultés considérables avec les garçons faute d'une légitimité institutionnelle suffisamment forte et parce que l'offre de loisirs qu'elles proposent est inacceptable pour les garçons, déjà organisés en groupe. Le déni de l'autorité de l'animatrice (Judit Vari) renvoie aux configurations esquissées à l'école. Il renforce l'association autorité/homme et installe la contestation de l'autorité féminine comme une affirmation de l'identité masculine à l'intérieur du groupe de pairs. Les animatrices sont contraintes d'adopter des postures masculines ou de diviser le travail entre elles en rapport avec leur plus ou moins grande « féminité ».

### Mixité sociale et de genre dans l'espace des loisirs

Les centres de loisirs semblent moins sujets aux variations socioculturelles et aux rapports de classe, même si dans les travaux cités (Bacou, Herman, Vari) les inégalités économiques se reflètent à travers les territoires étudiés. Qu'en est-il des activités volontaires qui demandent une participation plus importante des familles et une implication des enfants et des jeunes correspondant en principe à des choix individuels et faisant appel au goût de chacun pour telle ou telle pratique ? Les pratiques culturelles des classes moyennes et supérieures sont-elles plus mixte que les pratiques « populaires » ?

Dans de nombreuses communes les municipalités ont recours à des « clés de tarification sociale » basées sur le quotient familial pour rendre accessibles les services de loisirs municipaux aux familles les plus démunies<sup>6</sup>. Ces actions permettent de corréler les pratiques et les niveaux économiques des familles et donnent une indication globale des variations dans les pratiques sportives et culturelles en rapport avec les classes sociales. La

<sup>6</sup> Exemple de la ville de Blanquefort (33)

mixité peut être ainsi interrogée selon un double axe : celui de pratiques de loisirs spécifiques plus ou moins masculines ou féminines et de pratiques de loisirs distinguant plus ou moins les catégories sociales. Cette approche pragmatique permet de surmonter les écarts récurrents entre analyse culturelle et analyse économique. Les chiffres obtenus sur la commune de Blanquefort, ville de 15 000 habitants de la périphérie de Bordeaux permettent d’imaginer ce qui pourrait être étudié plus largement sur les variations de la mixité sociale et de genre dans l’espace des loisirs organisés des enfants et des jeunes (Y.Raibaud). C’est dans les accueils périscolaires que les chiffres correspondent le plus aux catégories socioprofessionnelles repérées sur la ville. Des pratiques plus « distinctives » se mettent en place ensuite dans le temps des vacances et dans l’inscription dans des dispositifs de loisirs spécialisés, puis à l’intérieur de ces loisirs spécialisés selon des logiques qui ont été largement décrites, depuis « La Distinction » de Pierre Bourdieu, par tout un courant de la sociologie critique et par des études statistiques nationales dans la durée<sup>7</sup>.

Pour les pratiques artistique en musique et danse qui ont été étudiées à Blanquefort l’école municipale de musique et de danse, les ateliers de la Maison des Jeunes et de la Culture (musiques amplifiées<sup>8</sup>), les cours et ateliers de danse jazz et hip-hop présentent à peu près les mêmes caractéristiques de publics<sup>9</sup>, soit plutôt les classes moyennes et supérieures, il est vrai majoritaires dans cette commune de la périphérie bordelaise. A l’intérieur de cet ensemble, genre et catégories sociales découpent des espaces de pratiques. Si l’école de musique municipale est pratiquement mixte<sup>10</sup>, cette mixité s’atténue au niveau des disciplines instrumentales (cuivres masculins, flûtes féminines etc.) et disparaît sur deux pôles : la danse classique et la danse jazz uniquement féminine, les musiques amplifiées à 90% masculines. L’idée que des pratiques culturelles liées à un public « populaire » pourraient accentuer la ségrégation des sexes n’est pas ici flagrante<sup>11</sup>. Le constat que la mixité ne va pas de soi et qu’il existe de très fortes tensions sur les choix artistiques des individus en terme de construction d’identité sexuée apparaît par contre de façon évidente.

## Animation et identité sexuée

Le diagnostic réalisé par la mairie de Floirac (33) et rapporté par Edith Maruejols est clair : les filles disparaissent progressivement du secteur public de loisirs à partir de 12 ans. Elles sont présentes dans les activités culturelles fortement identifiées comme « féminines » (danse, théâtre) et il semble que leur participation à la proposition sportive organisée par le mouvement olympique se fixe à un pourcentage minoritaire signifiant (Bénédicte Villar), structuré par la non mixité organique de la plupart des sports de compétition d’une part, par la diversité de l’offre d’autre part. Il apparaît que la proposition culturelle et sportive organisée, proposée et en définitive consommée par de nouveaux groupes sociaux ne soit pas neutre mais participe, au contraire, à la re-création de standards et de stéréotypes sexués et à la perpétuation de rapports sociaux de sexe dont la caractéristique semble être pour le moins

---

<sup>7</sup> On peut citer l’œuvre monumentale publié sous le titre « Les pratiques culturelles des français » menée par Olivier Donnat et la Direction de l’Etude et de la Prospective du ministère de la culture depuis 1973.

<sup>8</sup> Rock, rap, techno, salsa et toutes les pratiques musicales amateurs utilisant l’amplification comme élément majeur de la création musicale. Les centres et écoles de musiques amplifiées sont des équipements spécialisés soutenus par des financements publics qui facilitent l’accès des jeunes à ces pratiques.

<sup>9</sup> Ces résultats ne vont pas sans poser certains problèmes, les initiatives en matière de musiques amplifiées et de danse hip-hop étant souvent considérées comme des actions spécifiques en direction des publics écartés de la culture et se révélant une proposition complémentaire pour les élèves et ancien-ne-s élèves de l’école municipale de musique et de danse.

<sup>10</sup> 56% de filles et 44% de garçons entre 6 et 18 ans, à mettre en relation avec l’écart constaté au niveau des pratiques sportives majoritairement masculines dans les mêmes tranches d’âge.

<sup>11</sup> Ainsi les quotients familiaux les plus bas qui se retrouvent dans des pratiques telles que la chorale (60% de filles), le hip-hop (30% de filles) ou la danse classique (100% de filles) peuvent être rapprochés des quotients familiaux les plus haut qui se retrouvent dans la pratique du piano (50% de filles), de la harpe et de la flûte traversière (90% de filles) ou de la percussion (25% de filles).

l'inégalité. Ainsi le rapport commandé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par le Ministère de l'Égalité et de la Parité Professionnelle sur les pratiques sportives des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles<sup>12</sup> fait apparaître d'une part de grandes inégalités et d'autre part qu'elles ne sont pas résolues, au contraire, par de nouveaux équipements sportifs tels que skate-parcs et cités-stades<sup>13</sup>. L'étude menée sur les Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées pose le même problème (Raibaud, 2005). Que signifie l'absence des filles de ces équipements reconnus pour leur utilité sociale et subventionnés par les collectivités territoriales et l'Etat ?

La situation de non mixité se retrouve dans des activités sportives et culturelles « féminines » telles que danse classique, danse contemporaine, danse jazz, gymnastique rythmique et sportive, twirling bâton... Cependant l'offre culturelle et sportive non mixte subventionnée est très largement supérieure en direction des garçons, ce qui se reflète notamment à travers les dotations et subventions de fonctionnement et les investissements publics<sup>14</sup>.

Contrairement à la mixité ressentie comme une contrainte dans les centres de loisirs cités plus haut, la non mixité choisie dans la danse, le rock ou le sport collectif est vécue par les cadres et les pratiquant-e-s comme favorable à des pratiques pacifiées, homogènes, fraternelles (Raibaud, 2005). L'exemple du local de répétition appelé « le blockhaus » à Blanquefort reflète une image exemplaire de gestion non-directive d'un groupe de jeunes par un animateur : coopération, gestion des plannings, maintenance des locaux dans le cadre d'un collectif démocratique, entraide entre musiciens chevronnés et débutants etc. Dans le cours de danse classique le rôle de la professeure de danse dépasse le seul enseignement technique de la danse pour aborder les « bonnes pratiques » concernant l'entretien du corps, l'alimentation, la santé. Tout à fait périphériques de la mixité imposée de l'école, ces pôles ultra sexués peuvent enfin agir en toute efficacité dans la construction des identités sexuées et de leur incorporation (Foucault, 1975), jusqu'à la transformation douloureuse des corps. Les pathologies qui découlent de ces activités liées à l'hyperconstruction de l'identité sexuée ne sont-elles pas déjà repérées dans le secteur de la santé, que ce soit dans le domaine des médecines physiques et de la rééducation fonctionnelle chez les sportifs, dans le domaine de l'endocrinologie ou de la médecine nutritionniste chez les danseuses, dans les troubles de l'audition chez les musiciens rock etc.?

### Animation, mutations, changement

Comme nous y invite François de Singly, il serait réducteur de considérer la sociologie des rapports de sexe uniquement sur le mode de la reproduction de la domination masculine, ce qui « exige une certaine rupture avec la logique de la dénonciation de la domination, qui repose sur un modèle sous-jacent selon lequel le seul vrai changement est la disparition des inégalités » (de Singly, in Laufer, Marry, Maruani, 2001, p.150). Celle-ci est une constante, elle se maintient et se recompose sans cesse : est-ce pour cela que les choses ne changent pas ? La contribution de Maguy Maruejols nous rappelle que les libertés des femmes d'aujourd'hui ont été acquises dans la lutte et propose l'idée que l'idéal d'égalité homme/femme doit s'appuyer sur le constat de la différence pour ne pas se dissoudre dans un universel qui se traduit inéluctablement par des avantages masculins. Ces luttes sont toujours vivantes dans les mouvements sociaux. Elles s'enracinent à présent dans des lois qui

<sup>12</sup> Consultable sur le site du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

<sup>13</sup> Les pratiques sportives extrascolaires encadrées par les enseignants du secondaire semblent au contraire favoriser les pratiques sportives des filles et leur transition vers les clubs et associations sportives

<sup>14</sup> La difficulté vient pour l'instant du fait que ces données ne sont pas systématiquement traitées en terme de genre, contrairement aux statistiques disponibles en matière d'emploi ou de politiques familiales par exemple, alors que l'accueil périscolaire et les loisirs sont un des postes budgétaires les plus importants des politiques publiques municipales.

protègent les libertés spécifiques des femmes et s'attaquent aux barrières qui verrouillent l'accès de celles-ci aux responsabilités politiques et économiques. Elles se régénèrent par l'arrivée de nouvelles militantes qui soulèvent de nouveaux problèmes, bousculent leurs aînées (mouvement « Ni putes, ni soumises »), interrogent de nouveaux stéréotypes de genre (la beurette, le garçon arabe). Des chercheuses « issues de l'immigration » invitent à déconstruire les représentations qui participent à la stigmatisation et à l'ethnisation des classes populaires, en particulier des femmes migrantes (Valentine Lokoumbo). Dans ce contexte, ce n'est pas tant la sphère privée qui est en cause, mais plutôt celle des institutions (école, santé, social) en phase de déclin (Dubet, 2004). D'autres paramètres mesurant l'évolution de la société française indiquent que les barrières de la société hétérosexuelle normée cèdent peu à peu. Outre que les droits du corps et la liberté sexuelle participent à présent du principe d'égalité, les médias familiarisent le public avec de nouveaux modèles familiaux : monoparentalité, familles recomposées, homoparentalité sont des sujets largement médiatisés à travers des émissions de débats ou des séries télévisées. La sexualité ludique et récréative connaît par ailleurs un immense succès à travers de nouvelles pratiques culturelles telles que le *chat* et les sites de rencontre sur internet. Le mariage homosexuel de Bègles en 2004 et son annulation par le Conseil d'Etat montrent que l'évolution de la société française dépend à présent plus d'une évolution de son modèle républicain (Joan Scott, 2005) porté par des élites plus conservatrices que leurs homologues britanniques, espagnoles ou belges que d'une résistance du corps social. De nombreuses contributions de chercheur-e-s français-e-s nous invitent à penser la question du changement à partir de la question de l'identité masculine et du carcan de la virilité (Elisabeth Badinter, Michèle Ferrand, Daniel Welzer-Lang) mais aussi de la question de l'homosexualité conçue non plus comme une déviance ou une marge mais comme un lieu de questionnement de la société hétérosexuelle normée (Eric Fassin, 2005, ).

Le mouvement queer auquel se réfèrent aussi bien Daniel Welzer-Lang que Cécile Croce bouscule d'autant plus les stratégies de changement traditionnellement appuyées sur les luttes des femmes qu'il considère la grande diversité des sexualités humaines comme un moyen de contourner et faire céder le modèle binaire qui prévaut dans nos sociétés. L'autre atout de ce mouvement est qu'il s'appuie sur la création artistique et culturelle et s'inscrit ainsi dans une conception postmoderne de la société, celle où les individus confrontés à la multiplication des modèles et des références sont obligés de créer de façon opportuniste des réponses immédiates aux situations qu'ils vivent. La contribution de Cécile Croce montre à quel point l'enjeu culturel et celui de la création artistique peuvent servir de levier à des actions positives allant dans ce sens. L'appareil d'animation peut s'y ressourcer en retrouvant le sens de l'innovation et la créativité qui s'est émoussé dans la routinisation de ses objectifs, partiellement consacrés au maintien d'un système idéologique d'Etat. Travestissements, jeux de rôles, activités artistiques à propos ou sur le corps : à quand de nouvelles « mallettes pédagogiques » pour une animation queer ? Dans le même temps les lieux et activités non mixtes peuvent être aussi l'occasion d'exprimer collectivement les souffrances et de désamorcer les crises de violence ou désespoir (D. Welzer Lang, 2004). Quels sont les lieux de parole, aujourd'hui, pour les garçons ? Qui leur apprend à exprimer leurs sentiments, à parler de leur sexualité, de la violence qu'ils ressentent lorsqu'ils se retrouvent perdants dans une compétition professionnelle ou amoureuse ? Qui aujourd'hui écoute les jeunes homosexuels, les hommes violents, les gays beurs ? La place des animateurs-trices en milieu ouvert est questionnée, ainsi que leur capacité à adopter un langage vrai de la sexualité (cf. l'excellent « guide du respect » de « Ni putes ni soumises », vendu au prix de 1€ dans les grandes surfaces) tout en « s'entendant parler », en débusquant les propos racistes, les blagues sexistes ou homophobes (N. Guégnard).



Ces attitudes ne vont pas de soi dans le monde de l'animation. Rachid Mendjeli lorsqu'il rend compte de ses expériences de médiation culturelle dans des quartiers montre qu'il est très difficile de séparer la sexualité des jeunes des quartiers du concept de domination. Plus surprenante est la position que peuvent avoir les travailleurs-euses sociaux-aux dans ce contexte où ils sont parfois malgré eux les agent-e-s du maintien des rapports sociaux de sexe et des inégalités qui en découlent. Le récit fait par les jeunes chercheurs-euses et animateurs-trices de terrain sur leur quotidien professionnel (M.Bacou, S.Staelen, E.Maruejols, J.Vari) montre le plus souvent un visage aimable de l'animation, marqué par la bonne volonté, l'engagement, l'humanisme face à des situations souvent difficiles ou ingrates. Ils-elles constatent tous l'absence d'une réflexion « genrée » sur leur quotidien professionnel. Le bricolage est la règle, chacun se débrouille dans des situations de conflit : l'animatrice prend sa voix forte et s'habille en mec, le-la directeur-trice recrute des animateurs-trices avec des compétences nettement sexuées, l'animateur évite le contact avec les petits enfants. Est-ce l'effet d'une commande publique implicite ou bien leur est-il possible d'y échapper par une prise de conscience que leurs pratiques peuvent aller à l'encontre de leur culture professionnelle ou même des idéaux qu'ils défendent ?

Le système d'animation est-il neutre ?

L'animateur-trice semble s'imposer progressivement en France comme une nouvelle figure dans l'évolution des temps sociaux et l'aménagement des nouveaux espaces de vie. Dans leur ouvrage « l'animation professionnelle », Jean-Pierre Augustin et Jean-Claude Gillet (2000) retracent les étapes qui marquent l'émergence de la profession : la jeunesse, enjeu politique de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'entrée en scène de l'Etat (1945) avec la création du ministère de la Jeunesse et des Sports, l'arrivée de la crise économique au milieu des années 1970 et les nouveaux modes d'une gestion publique fondée sur la décentralisation de la décision dans le cadre local. Cet historique est appuyé sur l'incontestable montée en puissance d'un « champ professionnel de l'animation », qui emploierait en France environ 200 000 salarié-e-s<sup>15</sup>. Jean-Pierre Augustin et Jean-Claude Gillet proposent deux figures qui illustrent les compétences de l'animateur professionnel<sup>16</sup>. La première est la figure de « l'animateur stratège », capable de mobiliser dans l'action des savoir-faire de médiateur et de technicien, tout en gardant une capacité de créer du sens à l'action. Cette figure est utilisable avec profit pour la création d'une identité professionnelle qui ne soit pas réduite à la fonction d'intermédiaire social et culturel (le médiateur), ni à la fonction d'« agent/agi » utilisé dans des tâches techniques. Elle correspond en tout cas à la nécessité pour les animateurs, tout en fonctionnant dans des espaces de compromis imposés par l'action, de trouver une justification de celle-ci dans des « idéologies relatives »<sup>17</sup> et/ou dans des constructions utopiques (Gillet, 2001). La seconde est la figure de « l'animateur territorial », opérant à la charnière entre un espace administré et aménagé par la puissance publique et les espaces vécus tels que se les représentent les habitants et tels qu'ils se les approprient. A l'animateur des quartiers fragiles par exemple, il est demandé de trouver les compromis nécessaires entre les collectivités publiques et les habitants, entre territoires et territorialités, entre une culture française qui n'a pas tiré toutes les leçons de son passé colonial et une mosaïque culturelle dont émergent de temps à autre (et çà et là) des pulsions identitaires, voire des courants communautaires. L'animateur professionnel ne peut se satisfaire ni d'une approche critique fonctionnant sur le topique de la dénonciation (Boltanski, 1996), ni d'une approche purement fonctionnelle : il lui est nécessaire, si le conflit existe, qu'il cesse dans l'intérêt des parties en

<sup>15</sup> 200 000 équivalents temps plein répartis entre secteur associatif et fonction publique territoriale, source Contrat d'Etudes prospectives de l'Animation Socioculturelle, rapport final au Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle, Cabinet Ithaque mai 1998.

<sup>16</sup> Dans l'ouvrage cité, le masculin est utilisé comme représentant les deux sexes.

<sup>17</sup> Proposition de l'auteur de l'article. Jean-Claude Gillet en propose une, la « reliance » comme construction ou reconstruction de lien social.

présence et dans leur dignité, en rapport avec les ordres des grandeurs sur lesquels se place la dispute. C'est donc d'une culture professionnelle de la situation (autant que de l'action) que se réclame l'animateur sur le terrain, « *lui permettant à la fois d'en décomposer et d'en recomposer les interactions qui régissent les relations de ces éléments* » (Augustin et Gillet, 2000, p.18). D'autres auteurs (D. Ferrand-Bechman, 2004) mettent la professionnalisation des animateurs-trices en perspective avec le bénévolat et la vitalité du monde associatif qui l'entoure. Cette proximité protège-t-elle la profession d'une « routinisation » comparable à celle du travail social ? Toujours est-il que les animateurs-trices ont été présents à chaque étape de la réforme des politiques sociales et culturelles comme un réservoir d'initiatives : dans « *Le travail social à l'épreuve du territoire* » Jean-Pierre Augustin et Jacques Ion (1986) ont montré comment les animateurs-trices se sont impliqués dans la territorialisation des dispositifs issus des premières lois de décentralisation (missions locale pour l'emploi des jeunes, commissions locales d'insertion, régies de quartiers et économie solidaire) au contraire des autres salarié-e-s du secteur social, assistant-e-s social-e-s et éducateurs-trices. La plupart des innovations culturelles des deux dernières décennies (des radios libres au cultures urbaines) ont été portées par des animateurs-trices soit qualifié-e-s, soit engagé-e-s en prolongement de leurs actions dans des actions de qualification.

Il fallait poser ce détour pour poser l'hypothèse que l'animation est capable d'un changement rapide sur la problématique des rapports sociaux de sexe. Bien sûr la question posée de la mixité, de la parité et du genre dans le domaine de l'animation peut montrer que la construction de l'identité sexuée et son corollaire, la domination masculine sont toujours au fondement de la construction sociale ; que la ségrégation des sexes dans l'espaces des loisirs, la division du travail dans le secteur professionnel de l'animation, l'absence de références à la question du genre dans les référentiels de formation sont des signes de l'impensé qui règne sur ce secteur ; que celui-ci peut être parfois même considéré, à contre emploi, comme un des laboratoires où s'expérimentent la restauration de la domination des garçons sur les espaces publics (exemple des cultures urbaines), une pédagogie de la division sexuée du travail (exemple des centres de loisirs), l'encouragement à l'expression culturelle de l'identité masculine et à sa réception par le public des jeunes filles, etc. Mais n'est-ce pas justement parce que les ressources des animateurs-trices n'ont pas été mobilisées sur ce thème que les inégalités de genre (et la violence symbolique qu'elles génèrent) demeurent ? Si Jean-Pierre Augustin et Jean-Claude Gillet ont montré comment s'est effectuée l'histoire du champ de l'animation et la construction de l'identité professionnelle des animateurs, ils ont également souligné que les espaces de formation (et les enseignant-e-s) jouaient un rôle structurant dans la définition de ce métier (Augustin, Gillet, 2000). C'est donc à ces espaces, universitaires ou professionnels, de prendre aujourd'hui la mesure de leurs responsabilités. Il serait dommage que l'éducation populaire et l'animation professionnelle laissent passer cette problématique centrale du changement des sociétés contemporaines. Le système d'animation est moins marqué que d'autres professions (assistantes sociales, enseignantes de l'école maternelle et élémentaire) par le *care* et la féminisation des métiers ; sa diversité est une ressource, sa proximité des luttes sociales en est une autre. Le monde de l'animation n'est probablement pas très sexiste, ni vraiment homophobe, ni tellement conservateur. Evitons qu'il ne reste neutre face à la problématique des rapports sociaux de sexe. « *Penser les changements est possible grâce au pôle utopique où le genre disparaît comme système hiérarchisé produisant les deux groupes (ou classes) de sexe (...) Penser pratiquement cette question témoigne d'une nouvelle donne dans les rapports entre humains, rapports que, pour l'instant, on nomme encore les rapports hommes-femmes, hommes-hommes, femmes-femmes* » (D. Welzer-Lang, 2004, p.338).

*Hic jacet utopia.* Là se trouve peut-être le prochain défi de notre profession.

#### **Bibliographie**

- Augustin J.P., Ion J., *Le travail social à l'œuvre du territoire*, Paris, Editions ouvrières, 1993  
Augustin J.P., Gillet J.C., *L'animation professionnelle*, Paris, L'Harmattan, 2000  
Badinter E., *XY De l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob, 1992  
Badinter E., *Fausse route*, Paris, Odile Jacob, 2003  
Baudelot C. et Establet R., *Allez les filles !*, Paris, Seuil, 1991  
Borillo D., *L'homophobie*, Paris, PUF, 2000  
Borillo D., Lochak D., *La liberté sexuelle*, PUF, 2005  
Bourdieu P., *la domination masculine*, Paris, Seuil 1998.  
Coutras J., *les peurs urbaines et l'autre sexe*, L'Harmattan, 2003  
Debarbieux E., *Violence à l'école, le défi mondial ?*, Paris, Armand Colin, 2005  
Donnat O., *Les amateurs*, Paris, DEP Ministère de la culture, 1996  
Dubet F., *Le déclin des institutions*, Paris, Seuil, 2004  
Dubet F., Lapeyronnie D., *Les Quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992  
Duru-Bellat M., *L'école des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1990.  
Dubar C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1992.  
Fassin E., *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, Éditions Amsterdam, 2005  
Ferrand-Bechman D. *Les bénévoles et leurs associations*, L'Harmattan, 2004  
Fize M., *Les pièges de la mixité scolaire*, Paris, Presses de la Renaissance, 2003  
Foucault Michel, *Surveiller et punir*, Paris, NRF, 1975  
Gillet J.C. *Animation et animateurs* Paris, L'Harmattan, 1995  
Gillet J.C. (sd) *Les associations, des espaces entre utopie et pragmatisme*, Pessac, PUB, 2001  
Goffman E., *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 2002  
Guenif-Souilamas N., Macé E., *Les féministes et le garçon arabe*, Paris, L'Aube, 2004  
Godelier M., « Trahir le secret des hommes », *Le Genre Humain n°17*, 1988  
Iacub M., Maniglier P., *Anti-manuel d'éducation sexuelle*, Bréal, 2005  
Laufer J., Marry C., Maruani M., et alii *Masculin-féminin, questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Puf 2001  
NPNS (Ni Putes Ni Soumises), *Le guide du respect*, Paris, Le cherche midi, 2005  
Méjias J., *Sexe et société*, Paris, Bréal, 2005  
Mosconi N., *Femmes et savoir. La société, l'école et la division sexuelle des savoirs*, Paris, L'Harmattan, 1994  
Raibaud Y., *Musiques amplifiées : de nouveaux équipements pour les jeunes* in *Agora* 25, pages 24 à 55, Paris, L'Harmattan, 2001  
Raibaud Y., *Territoires musicaux en région. L'émergence des musiques amplifiées en Aquitaine*, Pessac, MSHA, 2005  
Raibaud Y., *Des lieux construits par le genre*, in *Géographie culturelle n°54*, p.53 à 70, Paris L'Harmattan 2006  
Scott J., *Parité ! L'universel et la différence des sexes*, Paris, Albin Michel, 2005  
Singly (de) F., *Les habits neufs de la domination masculine* Esprit, nov 1993, pages 54-64  
Singly (de) F., *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, 1996  
Welzer-Lang D., *Virilité et virilisme dans les quartiers populaires de France*, in *VEI enjeux*, n°28 mars 2002.  
Welzer-Lang D., *Les hommes aussi changent*, Paris, Payot, 2004